



# M O S E L L E F I B R E

**Objet : Adhésion pour la compétence Usages et Services Numériques**

## **COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-273**

Le 4 juillet 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Guy GUILLOUET, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Marc SCHNEIDER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Patrick PIERRE

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1425-1 et L. 5721-1 et suivants ;

**VU** les statuts de MOSELLE FIBRE dans leur version en vigueur depuis le 23 janvier 2023 ;

**VU** la délibération en date du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Portes de France a sollicité son adhésion à MOSELLE FIBRE ;

**VU** le rapport n° CSR 2022-273 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 4 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** les éléments ci-dessous :

Le développement des infrastructures et services numériques sur le territoire mosellan est un élément crucial pour son développement et son attractivité.

Créé en mai 2015 par le regroupement du Département de la Moselle et de 14 EPCI, le Syndicat mixte ouvert MOSELLE FIBRE a reçu pour 1<sup>ère</sup> mission le déploiement de cette infrastructure en lieu et place de ses adhérents sur le périmètre géographique de ces derniers eu égard aux dispositions de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La transformation numérique du territoire ne peut s'opérer qu'au travers d'une montée en compétence de la population et des collectivités, aussi, fort de ce constat, MOSELLE FIBRE a, en 2021 et 2022, modifié ses statuts pour ajouter de nouvelles missions auprès de ses adhérents et ouvert l'adhésion aux communes et établissements publics locaux en plus de celle des EPCI.

Les EPCI, communes et établissements publics locaux peuvent désormais adhérer à une ou plusieurs missions de la compétence « Usages et Services numériques » (article 3.2 des statuts).

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Portes de France (CAFPP) a décidé d'adhérer à ladite compétence « Usages et Services Numériques » pour la mission : « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres ».

L'adhésion de la CAFPP à MOSELLE FIBRE au titre de cette compétence emporte les conséquences suivantes :

- la CAFPP s'acquittera d'une cotisation annuelle de fonctionnement à MOSELLE FIBRE comme décidé par le Comité Syndical (pour 2023, 0,25 € centimes par habitant pour une population de 76 391 habitants soit 19 097,75 €) selon l'application des statuts du Syndicat,
- la CAFPP nommera une représentation au Comité Syndical d'un délégué titulaire et d'un délégué remplaçant.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Forbach Portes de France à MOSELLE FIBRE au titre de la compétence « Usages et Services Numériques » pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres ».
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 18

Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER